

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE

3 PL. PIERRE GOUJON - BP 50317
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX

INTERNET: WWW.INFOGREFFE.FR
TEL. 04 74 32 00 03

SNCM

10 place DE LA REPUBLIQUE
BP 77
93141 BONDY CEDEX

V/REF :

N/REF : 86 B 80 / 2008-A-901

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BOURG-EN-BRESSE certifie qu'il a reçu le 25/02/2008,

Acte S.S.P. en date du 15/02/2008

- PROJET DE TRAITE DE FUSION PAR ABSORPTION DES STES PERRIN CONTROLES
TECHNIQUES RCS EPINAL 420 989 253 et LREA RCS BOBIGNY 410 116 529

Concernant la société

01 CONTROLE

Société par actions simplifiée

152 rue des Râpettes

01390 Tramoyes

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-A-901 le 25/02/2008

R.C.S. BOURG-EN-BRESSE 335 060 307 (86 B 80)

Fait à BOURG-EN-BRESSE le 25/02/2008,

Le Greffier



PROJET DE TRAITE DE FUSION

ENTRE

01 CONTROLE

PERRIN CONTROLES TECHNIQUES

et

L.R.E.A.

88 J

C H A P I T R E I_- NOMENCLATURE ET EVALUATION DES ELEMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF APPORTES PAR PERRIN CONTROLES TECHNIQUES ET LREA	9
SECTION 1 - DESIGNATION ET EVALUATION DES ELEMENTS D'ACTIFS ET DE PASSIF APPORTES PAR LA SOCIETE PERRIN CONTROLES TECHNIQUES	9
TITRE I - ELEMENTS D'ACTIF	9
I - Immobilisations incorporelles	9
II - Immobilisations corporelles	10
III - Immobilisations financières	10
IV - Actif circulant	10
V - Comptes de régularisation	11
TITRE II - PRISE EN CHARGE DU PASSIF	11
TITRE III - ENGAGEMENTS HORS BILAN	11
TITRE IV - DETERMINATION DE L'APPORT NET	12
SECTION 2 - DESIGNATION ET EVALUATION DES ELEMENTS D'ACTIFS ET DE PASSIF APPORTES PAR LA SOCIETE L.R.E.A.	12
TITRE I - ELEMENTS D'ACTIF	12
I - Immobilisations incorporelles	12
II - Immobilisations corporelles	13
III - Immobilisations financières	13
IV - Actif circulant	13
V - Comptes de régularisation	13
TITRE II - PRISE EN CHARGE DU PASSIF	14
TITRE III - ENGAGEMENTS HORS BILAN	14
TITRE IV - DETERMINATION DE L'APPORT NET	14
C H A P I T R E II_- ORIGINE DE PROPRIETE - BAUX - JOUISSANCE	15
I - ORIGINE DE PROPRIETE DU FONDS DE COMMERCE	15
II - PROPRIETE - JOUISSANCE	15
C H A P I T R E III_- CHARGES ET CONDITIONS_- REMUNERATION DES APPORTS	16
I - CHARGES ET CONDITIONS	16
II - REMUNERATION DES APPORTS	17
C H A P I T R E IV_- AUTRES CONDITIONS DE L'APPORT_- DECLARATIONS DIVERSES - FORMALITES	18
I - CONDITIONS DE REALISATION DE LA FUSION	18
II - DESISTEMENT DE PRIVILEGE ET D'ACTION RESOLUTOIRE	19
III - DECLARATIONS GENERALES	19
IV - FORMALITES DIVERSES	20
V - DECLARATIONS FISCALES	20
1 - Impôts directs	20

2 - T.V.A.	21
3 - Enregistrement	22
4 - Participation - Construction	22
5 - Participation des salariés	22
VII - ELECTION DE DOMICILE	
ANNEXES	24

EE JP

PROJET DE TRAITE DE FUSION
PAR ABSORPTION DE
PERRIN CONTROLES TECHNIQUES ET L.R.E.A.
PAR
01 CONTROLE

LES SOUSSIGNES :

- La société 01 Contrôle, Société par Actions Simplifiée au capital de 173.950 euros dont le siège social est à Tramoyes (01390) – 152 rue des Râpettes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg en Bresse sous le numéro 335 060 307,

Représentée par Monsieur Jean-Pierre Polèse, agissant en sa qualité de Président, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après « 01 CONTROLE » ou la « Société Absorbante »

D'UNE PART,

- La société Perrin Contrôles Techniques, Société par Actions Simplifiée au capital de 46.000 euros dont le siège social est à Epinal (88000) – 15 bis avenue de la Loge Blanche, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Epinal sous le numéro 420 989 253,

Représentée par Monsieur Emmanuel Enriquez par délégation de pouvoir (telle que jointe en Annexe A) de Monsieur Jean-Paul Perrin, agissant en sa qualité de Président, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après « PERRIN CONTROLES TECHNIQUES »

et

- La société Laboratoire de Recherches sur l'Eau et l'Assainissement - L.R.E.A, Société A Responsabilité Limitée au capital de 30.000 euros dont le siège social est à Neuilly Plaisance (93360) – 2 allée Nicéphore Niepce, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 410 116 529,

Représentée par Monsieur Emmanuel Enriquez, agissant en sa qualité de Gérant, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après « L.R.E.A. »

Ci-après conjointement désignées les « Société Absorbées »

D'AUTRE PART,

82 

**ONT, PREALABLEMENT AU PROJET DE FUSION QUI FAIT L'OBJET DES PRESENTES,
EXPOSE ET RAPPELE CE QUI SUIIT :**

EXPOSE

I - Caractéristiques des sociétés

1. Q1 CONTROLE (société absorbante)

est une Société par Actions Simplifiée ayant principalement pour activité la vérification des obligations légales dans l'industrie pour la sécurité du travail et notamment tous contrôles techniques de sécurité et de maintenance et accessoirement tous travaux de remise en état s'y rapportant.

Elle a été immatriculée le 28 février 1986 pour une durée de 99 années devant expirer le 27 février 2085, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Elle est administrée par son Président.

Son capital social est égal à la somme de 173.950 euros divisé en trois mille cinq cent (3.500) actions d'une valeur nominale de quarante neuf euros et soixante dix centimes (49,70) euros, de même catégorie et entièrement libérées

2. PERRIN CONTROLES TECHNIQUES (société absorbée)

PERRIN CONTROLES TECHNIQUES est une Société par Actions Simplifiée ayant principalement pour activité l'ingénierie, les études et le contrôle technique dans le secteur du bâtiment.

Elle a été immatriculée le 9 décembre 1998 pour une durée de 60 années devant expirer le 31 octobre 2058 sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Elle est administrée par son Président.

Son capital social est égal à la somme de 46.000 euros, divisé en cinq cent (500) actions d'une valeur nominale de quatre vingt douze (92) euros chacune, de même catégorie et entièrement libérées.

3. L.R.E.A. (société absorbée)

L.R.E.A. est une Société à Responsabilité Limitée ayant principalement pour activité le diagnostic et le test ainsi que l'entretien des réseaux d'eaux publiques (eaux usées et eaux potables), la compactologie et plus généralement tout ce qui a trait à la prestation de services et les études en matière d'eau.

Elle a été définitivement constituée le 5 décembre 1996 pour une durée de 80 années devant expirer le 5 décembre 2076 sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Elle est administrée par son Gérant.

Son capital social est égal à la somme de 30.000 euros, divisé en cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de soixante (60) euros chacune, de même catégorie et entièrement libérées.

II - Liens entre les sociétés

a) Liens en capital

20

Au jour de la signature des présentes, l'intégralité des actions et parts sociales composant le capital des trois sociétés concernées par l'opération est détenue par un associé unique, la société Batisanté SA, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.184.576, dont le siège social est situé 9 rue Edmond Michelet 93360 Neuilly Plaisance, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 334 669 140 (ci-après « Batisanté »).

b) Dirigeants communs

01 CONTROLE, PERRIN CONTROLES TECHNIQUES et L.R.E.A. n'ont pas de dirigeants sociaux en commun.

III - Motifs de la fusion

La société Batisanté a récemment acquis 100% des titres composant le capital des sociétés 01 CONTROLE, PERRIN CONTROLES TECHNIQUES et L.R.E.A dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Ces trois sociétés exercent dans le même domaine du contrôle réglementaire, sont très complémentaires et n'ont pas la taille qui leur permet d'exercer sur l'ensemble du territoire français. Leur réunion permettra la mise en place d'un management commun et une simplification des procédures d'agrément, d'accréditation et d'audits qualité. Afin de simplifier la structure juridique et de rationaliser le fonctionnement du groupe, la société Batisanté a décidé de fusionner les trois structures visées ci-dessus afin de constituer un pôle technique regroupant l'ensemble de métiers du contrôle technique au sein d'une seule et même entité juridique.

IV - Méthode d'évaluation - Choix du rapport d'échange

Pour établir les bases et conditions de cette fusion, chacune des sociétés participantes a arrêté ses comptes sociaux au 31 décembre 2007, étant précisé que les comptes de 01 Contrôle et Perrin Contrôles Techniques ont fait l'objet d'une revue par les Commissaires aux comptes. Pour mémoire, les derniers comptes certifiés et approuvés des sociétés sont ceux clos au 31 décembre 2006.

Conformément au règlement CRC n°2004-01 du 4 mai 2004, et dans la mesure où il s'agit d'une restructuration interne impliquant des sociétés dites "sous contrôle commun", il est retenu comme valeur d'apport des éléments d'actif et de passif transmis par les Sociétés Absorbées leur valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2008, date d'effet de la fusion.

Sur ces bases, la valeur de l'actif net apporté par chacune des Société Absorbées à la Société Absorbante ressort à :

- 78.393 euros pour la société PERRIN CONTROLES TECHNIQUES, et
- 134.904 euros pour la société L.R.E.A.

ainsi qu'il résulte des désignations et évaluations des éléments d'actifs et de passifs apportés tels que décrits ci-dessous.

S'agissant de la détermination de la parité de fusion, les sociétés conviennent de retenir la valeur réelle de chacune des sociétés partie à l'opération au 31 décembre 2007. Les sociétés conviennent de retenir comme valeurs réelles, les valeurs suivantes:

- 1.450.000 euros pour l'intégralité du capital social de 01 CONTROLE soit une valeur unitaire de 414,29 euros par action ;
- 520.332 euros pour l'intégralité du capital social de PERRIN CONTROLES TECHNIQUES, soit une valeur unitaire de 1 040,66 euros par action.

- 200.000 euros pour l'intégralité du capital social de L.R.E.A., soit une valeur unitaire de 400 euros par part sociale.

- **Parité de fusion 01 CONTROLE / PERRIN CONTROLES TECHNIQUES**

Sur ces bases, les dirigeants des sociétés 01 CONTROLE et PERRIN CONTROLE TECHNIQUES ont estimé équitable de fixer le rapport d'échange des droits sociaux à 5 actions 01 CONTROLE contre 2 actions PERRIN CONTROLES TECHNIQUES.

Ainsi, l'apport net de PERRIN CONTROLES TECHNIQUES s'élevant à 78.393 euros, correspond à l'attribution de 1.250 actions de la société absorbante, d'une valeur nominale de 49,70 euros chacune soit une augmentation de capital de 62.125 euros. La prime de fusion s'établirait donc à un montant global de 16.268 euros

La société Batisanté SA détenant l'intégralité des 500 actions composant le capital social de PERRIN CONTROLES TECHNIQUES, elle reçoit l'intégralité des 1.250 actions d'une valeur globale de 62.125 euros créées en rémunération de l'apport effectué par PERRIN CONTROLES TECHNIQUES.

- **Parité de fusion 01 CONTROLE / L.R.E.A.**

Sur ces bases, les dirigeants des sociétés 01 CONTROLE et L.R.E.A. ont estimé équitable de fixer le rapport d'échange des droits sociaux à 28 actions 01 CONTROLE contre 29 parts sociales de L.R.E.A.

Ainsi, l'apport net de L.R.E.A. s'élevant à 134.904 euros, correspond à l'attribution de 476 actions de la société absorbante, d'une valeur nominale de 49,70 euros chacune soit une augmentation de capital de 23.657,2 euros. La prime de fusion s'établirait donc à un montant global de 111.246,80 euros.

La société Batisanté SA détenant l'intégralité des 500 parts sociales composant le capital social de L.R.E.A., elle reçoit l'intégralité des 476 actions d'une valeur globale de 23.657,2 euros créées en rémunération de l'apport effectué par L.R.E.A.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour le choix des rapports d'échange sont exposés dans l'Annexe I aux présentes.

IV - Conditions à la fusion

Dans le cadre de l'entrée d'investisseurs au capital du groupe Batisanté, des contrats de financements ont été conclus par les sociétés tête de groupe. La société BAI s'est engagée à ne procéder à aucune opération de restructuration au sein du groupe Batisanté sans l'accord préalable des établissements financiers. La réalisation de la présente opération de fusion sera donc soumise à la condition suspensive de l'autorisation préalable de (1) l'Agent des Banques conformément aux termes de l'article 17.18.1 (c) du Contrat de Crédit Senior conclu en date du 21 juillet 2006 (2) du Représentant de la Masse des Porteurs d'Obligations Mezzanine Senior conformément à l'article 9.18.1 (c) du Contrat Mezzanine Senior en date du 28 juillet 2006, et (3) du Représentant de la Masse des Porteurs d'OBSA Mezzanine Junior conformément à l'article 11.18.1 (c) du Contrat Mezzanine Junior en date du 28 juillet 2006.

Les sociétés 01 CONTROLE, PERRIN CONTROLES TECHNIQUES et L.R.E.A. sont parvenues, sur le principe et sur les conditions de cette fusion, à un accord qui s'entend encore à titre provisoire et sous réserve de son approbation définitive par décision de l'associé unique de chacune des sociétés.

•
• •

BT
23

ET CELA EXPOSE, LES SOUSSIGNES ONT ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

En vue de la réalisation de la fusion projetée, la généralité des éléments d'actifs dépendant de chacune des Sociétés Absorbées sera dévolue à la Société Absorbante à charge pour elle d'acquitter tout le passif pouvant grever le même patrimoine et de reprendre tous ses engagements. En application de l'article L. 236-3 du Code de commerce, tous ces actifs, passifs et engagements seront transmis à la Société Absorbante dans l'état où ils se trouveront à la date de la réalisation définitive de la fusion.

La fusion emportant transmission de l'universalité du patrimoine de la Société Absorbée, les apports et le passif les grevant porteront sur la généralité desdits éléments, même non nommément désignés ou omis dans la nomenclature établie sur la base des comptes des Sociétés Absorbées arrêtés au 31 décembre 2007 ; de ce fait, cette nomenclature a un caractère simplement énonciatif et non limitatif.

*
* *



CHAPITRE I

NOMENCLATURE ET EVALUATION DES ELEMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF APPORTES PAR PERRIN CONTROLES TECHNIQUES, ET LREA

Les Sociétés Absorbées transmettent à la Société Absorbante qui accepte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit et sous les conditions ci-après stipulées, tous les éléments (actifs et passifs), droits et valeurs, sans exception ni réserve, qui constitueront leur patrimoine à la date de réalisation des présentes fusions.,

Tous les éléments complémentaires qui s'avèreraient indispensables pour aboutir à une désignation précise et complète ou particulière en vue, notamment, des formalités légales de publicité de la transmission résultant de la fusion, pourront faire l'objet d'états, tableaux, conventions, déclarations, qui seront regroupés dans un ou plusieurs documents complémentaires ou rectificatifs aux présentes, établis contradictoirement entre les représentants qualifiés de chaque société, à soumettre, s'il y a lieu, tant aux Commissaires à la fusion qu'aux assemblées de fusion.

En application du règlement CRC 2004-01 du 4 mai 2004, les éléments d'apport se feront à la valeur nette comptable telle qu'elle ressort des comptes des la Société Absorbées arrêtés au 31 décembre 2007.

A la date du 1^{er} janvier 2008, date de référence choisie d'un commun accord entre les Sociétés Absorbées et la Société Absorbante, les actifs et passifs des Sociétés Absorbées consistent dans les éléments énumérés ci-dessous. Cette énumération n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine des Sociétés Absorbées devant être dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de l'opération.

SECTION 1 - DESIGNATION ET EVALUATION DES ELEMENTS D'ACTIFS ET DE PASSIF APPORTES PAR LA SOCIETE PERRIN CONTROLES TECHNIQUES

TITRE I - ELEMENTS D'ACTIF

Monsieur Jean-Paul Perrin, Président de PERRIN CONTROLES TECHNIQUES apporte tous les éléments d'actifs constituant le patrimoine de PERRIN CONTROLES TECHNIQUES tel qu'il ressort du bilan au 31 décembre 2007, constituant l'Annexe II aux présentes, savoir :

I - Immobilisations incorporelles

- a) l'enseigne, le nom commercial, le sigle PERRIN CONTROLES TECHNIQUES, la clientèle et l'achalandage y attachés, avec le droit de se dire successeur de PERRIN CONTROLES TECHNIQUES ;
- b) tous droits de propriété industrielle et commerciale pouvant appartenir ou bénéficier à PERRIN CONTROLES TECHNIQUES, et notamment les marques, exploitées ou non, et appartenant à PERRIN CONTROLES TECHNIQUES dont un état descriptif figure en Annexe III ;
- c) toutes études et tous documents commerciaux, techniques, administratifs ou financiers concernant directement ou indirectement l'exploitation du fonds apporté ;
- d) le bénéfice et la charge de toutes autorisations d'exploitation ou permissions administratives afférentes aux biens et droits apportés ;
- e) le bénéfice de tous droits aux baux, conventions d'occupation précaire ou autres, bénéficiant à la société pour les locaux qu'elle occupe, et dont la liste est portée en Annexe IV ;

86 

- f) le bénéfice et la charge des contrats, traités, marchés et conventions qui auront pu être passés avec des tiers jusqu'à la date de la réalisation définitive de la fusion, soit pour les commandes de la clientèle, soit pour les approvisionnements, soit en ce qui concerne le personnel de la société ;
- g) les archives, logiciels, dossiers, registres, fichiers, pièces de comptabilité, livres, études et documents quelconques ;

L'ensemble des immobilisations incorporelles est apporté pour sa valeur nette comptable, soit un montant de 22.814 euros (Montant Brut de 29.954 euros et amortissement de 7.139 euros)

Soit un montant net de 22.814 EUR

II - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurant au bilan de PERRIN CONTROLES TECHNIQUES au 31 décembre 2007 qui correspondent aux comptes suivants :

- Constructions	4.348 EUR
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	16.471 EUR
- Immobilisations corporelles	18.504 EUR

ont été apportées pour leur valeur nette comptable, soit (Montant Brut de 79.538 euros et amortissement de 40.215 euros)

soit un montant net de 39.323 EUR

III - Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurant au bilan de PERRIN CONTROLES TECHNIQUES au 31 décembre 2007 qui correspondent aux comptes suivants :

- Dépôt de garantie - Loc. Valognes :	90 EUR
- Dépôt de garanties Télépéage	1.000 EUR

ont été apportées pour leur valeur nette comptable soit un montant de 1.090 euros,

soit un montant net de 1.090 EUR

IV - Actif circulant

La totalité des valeurs figurant sous cette rubrique au bilan de PERRIN CONTROLES TECHNIQUES au 31 décembre 2007 apportées pour leur valeur nette comptable, savoir :

- Stock et en-cours	17.942 EUR
• Prestation de services en cours :	16.000 EUR
• Stock de marchandise :	1.942 EUR
- Avances et acomptes	931 EUR
- Clients et comptes rattachés (clients azur)	113.074 EUR
- Autres créances	274.919 EUR
• R.R.R. à obtenir & AV non rec. :	255.566 EUR

smadelin 13/2/08 10:50

Mis en forme: Police :Arial

smadelin 13/2/08 10:51

Mis en forme: Police :Arial

smadelin 13/2/08 10:52

Mis en forme: Police :Arial, Gras

smadelin 13/2/08 10:52

Mis en forme: Police :Arial

- Personnel avances et acomptes : 1.200 EUR
- CPAM rbt indem journ : 75 EUR
- Impôt sur les sociétés : 9.694 EUR
- TVA Déductible S/P.S. : 4.091 EUR
- TVA S/Factures non parvenues : 4.292 EUR

- Disponibilités 165.514 EUR

Soit au total pour l'actif circulant apporté de**572.380 EUR**

V - Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation sont constitués exclusivement par les charges constatées d'avance figurant sous cette rubrique au bilan de PERRIN CONTROLES TECHNIQUES au 31 décembre 2007, apportées pour leur valeur nette comptable, soit un montant de 3.681 euros,

3.681 EUR

Soit un actif total d'un montant de (un montant brut de 686.642 euros, dont amortissement et provision à hauteur de 47.354 euros), ci **639.288 EUR**

TITRE II - PRISE EN CHARGE DU PASSIF

L'apport par PERRIN CONTROLES TECHNIQUES est consenti et accepté moyennant la prise en charge, en l'acquit de la société absorbée, indépendamment de la rémunération sous forme d'actions de la société absorbante :

- de l'ensemble des dettes, charges et provisions figurant au bilan au 31 décembre 2007,

- Emprunts et dettes financières 355.874 EUR
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 1.254 EUR
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés 79.989 EUR
- Dettes fiscales et sociales 123.778 EUR

soit un total pour le passif pris en charge de 560.896 euros, ci **560.896 EUR**

TITRE III - ENGAGEMENTS HORS BILAN

- I - En sus du passif à prendre en charge, 01 CONTROLE devra assumer, ainsi que s'y oblige Monsieur Jean-Pierre Polèse, son représentant, ès qualités, les engagements donnés par PERRIN CONTROLES TECHNIQUES à la date de réalisation de la fusion, étant précisé qu'à la date du 31 décembre 2007, la société n'avait souscrit aucun engagement hors bilan.
- II - En contrepartie, 01 CONTROLE sera subrogée dans tous les droits et actions qui pourraient bénéficier à PERRIN CONTROLES TECHNIQUES résultant des engagements reçus existant au jour de la réalisation de la fusion, étant observé qu'à la date du 31 décembre 2007, la société ne bénéficiait pas de tels engagements.

smadelin 13/2/08 11:32
Mls en forme: Justifié, Retrait : Gauche :
0 cm, Retrait négatif : 1 cm

TITRE IV - DETERMINATION DE L'APPORT NET

- Les biens apportés étant estimés à	639.288EUR
(un montant brut de 686.642 euros, dont amortissement et provision à hauteur de 47.354 euros)	
- et le passif pris en charge étant estimé à	560.896 EUR
Le montant de l'apport net s'élève à	<u>78.393 EUR</u>

**SECTION 2 - DESIGNATION ET EVALUATION DES ELEMENTS D'ACTIFS ET DE PASSIF
APPORTES PAR LA SOCIETE L.R.E.A.**

TITRE I - ELEMENTS D'ACTIF

Monsieur Emmanuel Enriquez, Gérant de L.R.E.A., apporte tous les éléments d'actifs constituant le patrimoine de L.R.E.A. tel qu'il ressort du bilan au 31 décembre 2007, constituant l'Annexe IIbis aux présentes, savoir :

I - Immobilisations incorporelles

- a) l'enseigne, le nom commercial, le sigle L.R.E.A., la clientèle et l'achalandage y attachés, avec le droit de se dire successeur de L.R.E.A.;
- b) tous droits de propriété industrielle et commerciale pouvant appartenir ou bénéficier à L.R.E.A., et notamment les marques, exploitées ou non, et appartenant à L.R.E.A. dont un état descriptif figure en Annexe IIbis ;
- c) toutes études et tous documents commerciaux, techniques, administratifs ou financiers concernant directement ou indirectement l'exploitation du fonds apporté ;
- d) le bénéfice et la charge de toutes autorisations d'exploitation ou permissions administratives afférentes aux biens et droits apportés ;
- e) le bénéfice de tous droits aux baux, conventions d'occupation précaire ou autres, bénéficiant à la société pour les locaux qu'elle occupe, et dont la liste est portée en Annexe IVbis ;
- f) le bénéfice et la charge des contrats, traités, marchés et conventions qui auront pu être passés avec des tiers jusqu'à la date de la réalisation définitive de la fusion, soit pour les commandes de la clientèle, soit pour les approvisionnements, soit en ce qui concerne le personnel de la société ;
- g) les archives, logiciels, dossiers, registres, fichiers, pièces de comptabilité, livres, études et documents quelconques

L'ensemble des immobilisations incorporelles est apporté pour sa valeur nette comptable, soit un montant de 0 euros,
(Montant Brut de 10.200 euros et amortissement de 10.200 euros)

Soit un montant net de 0 EUR

II - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurant au bilan de L.R.E.A. au 31 décembre 2007, qui correspondent aux comptes suivants :

- Installations techniques, matériel et outillage industriels	17.160 EUR
- Autres immobilisations corporelles	439 EUR

ont été apportées pour leur valeur nette comptable, soit :
(Montant Brut de 155.768 euros et amortissement de 138.171 euros)

soit un montant net de 17.599 EUR

III - Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurant au bilan de L.R.E.A. au 31 décembre 2007 qui correspondent au compte autres immobilisations financières

ont été apportées pour leur valeur nette comptable, soit 900 euros, ci **900 EUR**

IV - Actif circulant

La totalité des valeurs figurant sous cette rubrique au bilan de L.R.E.A. au 31 décembre 2007, apportées pour leur valeur nette comptable, savoir :

- En-cours de production de services	80.499 EUR
- Clients et comptes rattachés (Montant Brut de 353.119 et provision de 4.995)	348.124 EUR
- Autres créances	38.793 EUR
• Etats is carry back :	6.247 EUR
• TVA sur achats 19,6% :	29.845 EUR
• TVA sur facture non parv.:	204 EUR
• Produits à recevoir :	2.497 EUR

- Disponibilités 9.383 EUR

Soit au total pour l'actif circulant apporté de **476.798 EUR**

V - Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation sont constitués exclusivement par les charges constatées d'avance figurant sous cette rubrique au bilan de L.R.E.A. au 31 décembre 2007, apportées pour leur valeur nette comptable, soit un montant de 1.236 euros,

1.236 EUR

Soit un actif total de :

(un montant brut de 649.898 euros, dont amortissement et provision à hauteur de 153.366 euros)
soit un montant net de **496.532 EUR**

07 07 

TITRE II - PRISE EN CHARGE DU PASSIF

L'apport par L.R.E.A. est consenti et accepté moyennant la prise en charge, en l'acquit de la société absorbée, indépendamment de la rémunération sous forme d'actions de la société absorbante :

- de l'ensemble des dettes, charges et provisions figurant au bilan au 31 décembre 2007,

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6.715 EUR
- Emprunts et dettes financières diverses	41.608 EUR
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	182.364 EUR
- Dettes fiscales et sociales	130.178 EUR
- Autres dettes	762 EUR

soit un total pour le passif pris en charge de 361.628 euros, ci **361.628 EUR**

TITRE III - ENGAGEMENTS HORS BILAN

- I - En sus du passif à prendre en charge, 01 CONTROLE devra assumer, ainsi que s'y oblige Monsieur Jean-Pierre Polèse, son représentant, ès qualités, les engagements donnés par L.R.E.A. à la date de réalisation de la fusion, étant précisé qu'à la date du 31 décembre 2007, la société n'avait souscrit aucun engagement hors bilan.
- II - En contrepartie, 01 CONTROLE sera subrogée dans tous les droits et actions qui pourraient bénéficier à L.R.E.A. résultant des engagements reçus existant au jour de la réalisation de la fusion, étant observé qu'à la date du 31 décembre 2007, la société ne bénéficiait pas de tels engagements.

TITRE IV - DETERMINATION DE L'APPORT NET

- Les biens apportés étant estimés à (Valeur brute de 649.898 euros, amortissement et provision de 153.366 euros)	496.532 EUR
- et le passif pris en charge étant estimé à	361.628 EUR
Le montant de l'apport net s'élève à	<u>134.904 EUR</u>

*
..

ES

CHAPITRE II

**ORIGINE DE PROPRIETE
BAUX - JOUISSANCE**

I - ORIGINE DE PROPRIETE DU FONDS DE COMMERCE

La société PERRIN CONTROLES TECHNIQUES est propriétaire du fonds de commerce apporté pour l'avoir acquis par voie d'apport auprès de Monsieur Jean-Paul Perrin.

La société L.R.E.A. est propriétaire du fonds de commerce apporté pour l'avoir créé.

II - PROPRIETE - JOUISSANCE

01 CONTROLE aura la propriété et la jouissance des biens et droits apportés par PERRIN CONTROLES TECHNIQUES et L.R.E.A., à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

La Société Absorbante sera subrogée purement et simplement d'une façon générale dans tous les droits et actions, obligations et engagements divers de chacune des Sociétés Absorbées. A ce titre, elle se trouvera, notamment, et en conformité des dispositions de l'article L. 236-14 du Code de commerce, débitrice des créanciers de chacune des Sociétés Absorbées, aux lieu et place de celles-ci, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

Les actifs et passifs de chacune des Sociétés Absorbées seront transférés à la Société Absorbante à la date de réalisation de la fusion. Les parties conviennent cependant que l'opération de fusion prévue par les présentes prendra effet, de façon rétroactive, au 1^{er} janvier 2008 (ci-après la "Date d'Effet").

En conséquence, les résultats de toutes les opérations actives et passives relatives aux apports effectués à compter de la Date d'Effet jusqu'à la Date de Réalisation le seront exclusivement au profit ou à la charge de la Société Absorbante et seront considérées comme accomplies par la Société Absorbante, d'un point de vue comptable et fiscal, depuis la Date d'Effet.

En outre, la Société Absorbante aura la jouissance des biens et des droits apportés par les Sociétés Absorbées dès la Date d'Effet et tous les accords conclus par chacune des Sociétés Absorbées depuis la Date d'Effet et jusqu'à la Date de Réalisation seront considérés comme ayant été conclus par la Société Absorbante.

..

07/08

CHAPITRE III

CHARGES ET CONDITIONS REMUNERATION DES APPORTS

I - CHARGES ET CONDITIONS

L'apport ci-dessus stipulé est consenti et accepté sous les conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment sous les charges et conditions suivantes que Monsieur Jean-Pierre Polèse, ès qualités, oblige 01 CONTROLE à exécuter :

1 - 01 CONTROLE prendra les biens et droits apportés, dans l'état où ils se trouveront le jour de l'entrée en jouissance, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité, ni réduction de la rémunération ci-après stipulée des apports, pour quelque cause que ce soit et, notamment, pour erreur de désignation ou changement dans la composition des biens existant à la date d'entrée en jouissance.

01 CONTROLE sera seul habilité, en conséquence du caractère de transmission à titre universel attaché à la fusion, à exercer tous droits attachés aux actifs apportés et notamment encaisser ou disposer de toutes créances.

2 - La Société Absorbante aura tous pouvoirs dès la réalisation de l'apport et la charge exclusive notamment pour intenter ou défendre toutes actions judiciaires anciennes et nouvelles concernant les biens apportés aux lieu et place de chacune des Sociétés Absorbées, pour donner acquiescement à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions, sauf à requérir, en cas de besoin, l'assistance d'un commissaire-contrôleur qui serait éventuellement désigné par l'assemblée générale de l'une des Sociétés Absorbées appelées à statuer sur la fusion.

3 - 01 CONTROLE acquittera à compter du jour de l'entrée en jouissance toutes les contributions, les loyers, primes et généralement toutes les charges ordinaires qui pourraient grever les biens et droits apportés ou qui seront inhérents à leur propriété ou à leur détention.

4 - La Société Absorbante exécutera à compter de son entrée en jouissance :

- tous les traités, marchés, conventions et engagements quelconques ayant pu être contractés par chacune des Sociétés Absorbées relativement aux biens et droits apportés ou concernant le personnel ;

- toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans les droits et obligations en résultant à ses risques et périls sans recours contre lesdites sociétés.

5 - La Société Absorbante succédera à l'intégralité des dettes et charges de chacune des Sociétés Absorbées, et elle supportera, sans aucune exception ni réserve, les dettes et charges qui pourraient concerner leur forme sociale ou qui remonteraient à une date antérieure au 1^{er} janvier 2008 et qui auraient été omises en comptabilité.

01 CONTROLE sera tenue à l'acquit du passif de chacune des Sociétés Absorbées pris en charge dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et de toutes primes de remboursement à l'exécution de toutes conditions d'actes d'emprunt ou de titres de créance pouvant exister, dans les conditions où la ou les sociétés absorbées seraient tenues de le faire, et même avec toutes exigibilités anticipées s'il y a lieu ; elle subira la charge de toutes garanties qui auraient pu être conférées, elle sera tenue également et dans les mêmes conditions à l'exécution de tous engagements et cautions et de tous avais qui auraient pu être donnés.

La Société Absorbante fera son affaire des oppositions qui pourraient être pratiquées par tous créanciers tant de l'une des Sociétés Absorbées que de la Société Absorbante à la suite de la

publicité ci-après prévue ; elle fera également son affaire des garanties qui pourraient être à constituer pour la levée de ces oppositions.

Et, dans le cas où il se révélerait une différence positive ou négative, en plus ou en moins, entre le passif précisé ci-dessus et les sommes réclamées par les tiers et reconnues exigibles, la Société Absorbante sera tenue d'acquitter tout excédent de passif, sans recours ni revendication possible de part et d'autre.

- 6 - La Société Absorbante poursuivra tous les contrats de travail conclus par chacune des Sociétés Absorbées et en assumera toutes les conséquences, en application de l'article L 122-12 du Code du travail.

La Société absorbante sera donc substituée à chacune des Sociétés Absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes. La Société Absorbante, en application de l'article 163 de l'annexe II du Code Général des Impôts, devra faire son affaire personnelle des investissements à effectuer au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction, en ce qui concerne les salaires payés par la Société absorbée pour la période écoulée depuis la réalisation des derniers investissements obligatoires.

- 7 - Elle supportera tous les frais, droits et honoraires afférents à la présente fusion, y compris ceux des actes et pièces appelés à en constater la réalisation définitive, ainsi que tous frais et impôts qui en seront la conséquence directe ou indirecte.

II - REMUNERATION DES APPORTS

1 - Apports effectués par PERRIN CONTROLES TECHNIQUES

En rémunération des apports à consentir à 01 CONTROLE, il devrait être attribué à l'actionnaire unique de PERRIN CONTROLES TECHNIQUES 1.250 actions d'une valeur nominale de quarante neuf euros et soixante dix centimes (49,70) euros chacune, entièrement libérées, qui seraient à créer par 01 CONTROLE à titre d'augmentation de son capital à concurrence de 62.125 euros, lesdites actions étant intégralement attribuées à l'actionnaire unique de PERRIN CONTROLES TECHNIQUES à raison de 5 actions de la Société Absorbante pour 2 actions de la société absorbée.

Valeur de l'actif apporté	639.288 EUR
Montant du Passif	560.896 EUR
Soit un apport net de	78.393 EUR
Augmentation de capital (1.250 titres à 49,70 euros de valeur nominale)	62.125 EUR
Prime de fusion correspondante	16.268 EUR

2 - Apports effectués par L.R.E.A.

En rémunération des apports à consentir à 01 CONTROLE, il devrait être attribué à l'associé unique de L.R.E.A. 476 actions d'une valeur nominale de quarante neuf euros et soixante dix centimes (49,70) euros chacune, entièrement libérées, qui seraient à créer par 01 CONTROLE à titre d'augmentation de son capital à concurrence de 23.657,2 euros, lesdites actions étant intégralement attribuées à l'associé unique de L.R.E.A. à raison de 28 actions de la société absorbante pour 29 parts sociales de la société absorbée.

Les associés feront leur affaire personnelle du règlement des rompus résultant de l'application de la parité susvisée.

Valeur de l'actif apporté	496.532 EUR
Montant du Passif	361.628 EUR
Soit un apport net de	134.904 EUR
Augmentation de capital (476 titres à 49,70 euros de valeur nominale)	23.657,2 EUR
Prime de fusion correspondante	111.246,8 EUR

3 - Les actions à créer par 01 CONTROLE au titre des augmentations de capital précitées seront négociables aussitôt après la réalisation définitive des fusions.

Les actions nouvelles de la Société Absorbante ainsi créées porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2008 et en conséquence ouvriront droit à toute distribution de dividendes ou réserves à compter de cette date.

Elles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et auront les mêmes droits que les actions composant le capital antérieur de la société, à compter de l'issue de la décision de l'Associé Unique de 01 CONTROLE devant statuer sur la présente fusion.

Le passif de PERRIN CONTROLES TECHNIQUES et L.R.E.A. étant entièrement pris en charge par 01 CONTROLE du fait de la fusion, la dissolution des sociétés PERRIN CONTROLES TECHNIQUES et L.R.E.A. ne sera pas suivie de liquidation. En conséquence, les actions nouvelles seront attribuées au bénéficiaire aussitôt après la réalisation définitive de la fusion.

CHAPITRE IV

AUTRES CONDITIONS DE L'APPORT DECLARATIONS DIVERSES - FORMALITES

I - CONDITIONS DE REALISATION DE LA FUSION

Le représentant de chacune des sociétés concernées, s'oblige par les présentes à soumettre le 15 avril 2008 au plus tard, l'apport-fusion projeté à l'assemblée générale compétente des actionnaires de chacune desdites sociétés.

De ce fait, le présent document (avec ses annexes et tout acte complémentaire) ne vaut que comme projet de fusion et est à ce titre soumis à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- approbation par décision de l'associé unique de chacune des Sociétés Absorbées qui sera convoqué à cet effet et qui, en cas d'approbation de la fusion, aura à prononcer la dissolution, sans liquidation, de chacune des sociétés et, s'il y a lieu, à procéder à la désignation du commissaire-contrôleur et à la fixation de ses pouvoirs, le tout sous condition de la réalisation définitive de la fusion,
- approbation par l'associé unique de 01 CONTROLE convoqué, tant au titre de la vérification des apports en nature de chacune des Sociétés Absorbées sur les rapports des Commissaires à la Fusion désignés à cet effet par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Bourg en Bresse le 7 janvier 2008 qu'au titre des augmentations de capital résultant de ces apports, le tout selon la procédure définie par les dispositions du Code de commerce,


85

- obtention de l'accord, soumis à la remise préalable d'un avis juridique et fiscal, de (1) l'Agent des Banques conformément aux termes de l'article 17.18.1 (c) du Contrat de Crédit Senior conclu en date du 21 juillet 2006 (2) du Représentant de la Masse des Porteurs d'Obligations Mezzanine Senior conformément à l'article 9.18.1 (c) du Contrat Mezzanine Senior en date du 28 juillet 2006, et (3) du Représentant de la Masse des Porteurs d'OBSA Mezzanine Junior conformément à l'article 11.18.1 (c) du Contrat Mezzanine Junior en date du 28 juillet 2006, dans le cadre du financement de l'acquisition du groupe Batisanté.

La fusion deviendra définitive dès que ces conditions suspensives seront réalisées (la "Date de Réalisation"), étant rappelé qu'en application de l'article L. 236-4 du Code de commerce, l'apport prendra effet rétroactivement à la Date d'Effet.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des Assemblées Générales et de copies de la lettre d'accord de l'Agent des Banques, du Représentant de la Masse des Porteurs d'Obligations Mezzanine Senior et du Représentant de la masse des Porteurs d'OBSA.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

II - DESISTEMENT DE PRIVILEGE ET D'ACTION RESOLUTOIRE

Monsieur Jean-Paul Perrin, Président de PERRIN CONTROLES TECHNIQUES, engage la société qu'il représente à se désister expressément, par l'effet de la réalisation définitive de la fusion, de tout privilège et de l'action résolutoire pouvant profiter à la société absorbée à raison des diverses charges et obligations imposées à la Société Absorbante y compris celle d'acquitter le passif.

Monsieur Emmanuel Enriquez, Gérant de L.R.E.A, engage la société qu'il représente à se désister expressément, par l'effet de la réalisation définitive de la fusion, de tout privilège et de l'action résolutoire pouvant profiter à la société absorbée à raison des diverses charges et obligations imposées à la Société Absorbante y compris celle d'acquitter le passif.

En conséquence, il ne sera pris aucune inscription de privilège ou d'action résolutoire, tant aux greffes des Tribunaux de Commerce compétents qu'aux Bureaux des Hypothèques compétents.

III - DECLARATIONS GENERALES

- Concernant la société PERRIN CONTROLES TECHNIQUES

Au nom de la société PERRIN CONTROLES TECHNIQUES qu'il représente, Monsieur Jean-Paul Perrin déclare :

- que PERRIN CONTROLES TECHNIQUES n'a jamais été en état de cessation des paiements, de redressement ou de liquidation judiciaire, et qu'elle n'a pas demandé le bénéfice d'un règlement amiable homologué ;
- qu'à sa connaissance :
 - . les créances apportées ne sont grevées d'aucun nantissement ;
 - . la société PERRIN CONTROLES TECHNIQUES est à jour du règlement de ses impôts et de ses cotisations sociales ;
 - . les divers éléments corporels ou incorporels composant le fonds de commerce compris dans les apports sont libres de toutes inscriptions de privilège du vendeur, nantissement, warrant, ou gage quelconque.

10/10

- Concernant la société L.R.E.A.

Au nom de la société L.R.E.A. qu'il représente, Monsieur Emmanuel Enriquez déclare :

- que L.R.E.A. n'a jamais été en état de cessation des paiements, de redressement ou de liquidation judiciaire, et qu'elle n'a pas demandé le bénéfice d'un règlement amiable homologué ;
- qu'à sa connaissance :
 - . les créances apportées ne sont grevées d'aucun nantissement ;
 - . la société L.R.E.A. est à jour du règlement de ses impôts et de ses cotisations sociales ;
 - . les divers éléments corporels ou incorporels composant le fonds de commerce compris dans les apports sont libres de toutes inscriptions de privilège du vendeur, nantissement, warrant, ou gage quelconque.

IV - FORMALITES DIVERSES

- 1 - 01 CONTROLE remplira, dans les délais prévus, les formalités légales et fera procéder à toutes les publications prescrites par la loi, en vue de rendre opposable aux tiers la présente fusion avec la dévolution des éléments d'actif et de passif en découlant.
- 2 - Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :
 - aux soussignés, ès-qualités, avec faculté d'agir ensemble ou séparément à l'effet, s'il y avait lieu, de réitérer les apports, réparer les omissions, compléter les désignations et origines de propriété et, en général, faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs,
 - et au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de l'apport-fusion pour l'accomplissement des formalités légales requises.

Au cas où l'accomplissement des formalités de publication et de réquisition d'états révélerait l'existence d'inscription de privilèges, d'hypothèques, de nantissements ou de gages, la ou les sociétés absorbées devront, ainsi que l'y oblige leur représentant, ès-qualités, en rapporter les mainlevées et certificats de radiation dans le mois de la dénonciation amiable qui en sera faite par 01 CONTROLE sans frais pour celle-ci.

V - DECLARATIONS FISCALES

1 - Impôts directs

- a) Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, les fusions prennent effet au 1er janvier 2008 (0 heure) sur la base des comptes de chacune des Sociétés Absorbées arrêtés au 31 décembre 2007.

De ce fait, le résultat bénéficiaire ou déficitaire, réalisé depuis cette date par chacune des Société Absorbée sera repris dans le résultat imposable de la Société Absorbante.

- b) Les représentants des sociétés absorbante et absorbée déclarent soumettre la présente fusion au régime de faveur résultant des dispositions de l'article 210 A du Code Général des Impôts.

A cet effet, Monsieur Jean-Pierre Polèse engage la société 01 CONTROLE à respecter l'ensemble des prescriptions visées à l'article 210 A précité et notamment à :

- reprendre à son passif les provisions dont l'imposition aurait été différée chez l'une ou l'autre des Société Absorbée ainsi que la réserve spéciale de plus-values à long terme soumise antérieurement à l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 10 %, 15 %, 18 %, 19 % ou 25 %, amortissements dérogatoires, subventions d'équipement et provisions réglementées figurant au passif du bilan de chacune des Société Absorbée ;
- se substituer à la ou les Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte aurait été différée pour l'imposition de ces dernières ;
- calculer la plus-value réalisée ultérieurement à l'occasion de la cession d'immobilisations non amortissables reçues en apport, d'après la valeur qu'elles avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de chacune des Société Absorbée ;
- réintégrer dans son bénéfice imposable à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées par l'article 210 A du Code Général des Impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport par l'une ou l'autre des Sociétés Absorbées de ses biens amortissables, sans omettre de rattacher au résultat de l'exercice même de cession la fraction non encore taxée des plus-values afférentes à ceux des biens qui auront été cédés avant l'expiration de la période de réintégration ;
- inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de chacune des Société Absorbée ou à défaut à rattacher au résultat de l'exercice de fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures des Sociétés absorbées ;
- reprendre, en tant que de besoin, l'engagement de conservation de deux ans souscrit par l'une ou l'autre des Société Absorbée en application de l'article 145 du Code Général des Impôts, à raison des titres de participation pour lesquels cet engagement n'avait pas encore atteint son terme à la date de réalisation de la fusion ;
- reprendre à son bilan les écritures comptables de chacune des Société Absorbée (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation et valeur nette) concernant les éléments d'actif apportés du fait de la fusion.

En outre, les sociétés s'engagent à joindre à leurs déclarations de résultat un état conforme au modèle fourni par l'Administration faisant apparaître, pour chaque nature d'élément compris dans la fusion, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, conformément à l'article 54 septies I et à l'article 38 quinquies de l'annexe III au Code Général des Impôts.

La Société Absorbante inscrira, s'il y a lieu, les plus values dégagées sur les éléments d'actifs non amortissables compris dans chaque fusion, et dont l'imposition a été reportée, dans le registre prévu à l'article 54 septies du Code Général des Impôts.

Enfin, Monsieur Jean-Pierre Polèse en sa qualité de dirigeant de la société 01 CONTROLE, engage cette société à reprendre tous les engagements souscrits par les Société Absorbée à l'occasion de la réalisation par ces dernières d'opérations antérieures à la présente fusion (apport partiel d'actifs, apport de titres, fusion, scission...).

2 - T.V.A.

Les parties déclarent soumettre le présent apport aux règles définies par l'Administration des Impôts dans sa documentation de base, sous les rubriques 3A 124, n° 21 et suivants, et 3D 1411, N° 68 et suivants, respectivement mises à jour au 20 octobre 1999 et au 2 novembre 1996.

JP
68

A cet effet, chacune des Sociétés Absorbées déclare transférer purement et simplement à la Société Absorbante, qui sera ainsi subrogée dans tous ses droits et obligations, le crédit de TVA dont elle disposera à la date où elle cessera juridiquement d'exister.

S'agissant des biens immobiliers d'investissement, la Société Absorbante s'engage à opérer les régularisations du droit à déduction prévues aux articles 207 bis, 210, 214, 215, 221 et 225 de l'annexe II au Code Général des Impôts dans les mêmes conditions que les Sociétés Absorbées auraient été tenues d'y procéder si elles avaient poursuivi leur activité.

Conformément à la solution administrative contenue dans l'instruction du 11 février 1969 (BOCI 1969-I-56) et reprise dans la documentation de base 8A 1131, n° 21, à jour au 15 novembre 2001, les parties reconnaissent que les apports de biens entrant dans le champ d'application de la TVA immobilière sont « réputés inexistantes » pour l'application de l'article 257-7° du Code Général des Impôts.

S'agissant des biens mobiliers d'investissement, la Société Absorbante s'engage à soumettre à la TVA les cessions ultérieures de ces biens et à procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'annexe II au Code Général des Impôts qui auraient été exigibles si les Sociétés Absorbées avaient continué à utiliser les biens.

La Société Absorbante s'engage à vendre sous le régime de la TVA les biens d'exploitation reçus par elle en apport.

Enfin, la Société Absorbante s'engage à adresser au Service des Impôts dont elle dépend une déclaration en double exemplaire qui, faisant référence au présent traité de fusion, exposera l'ensemble des engagements pris ci-dessus et indiquera le montant du crédit transféré dont elle fournira, sur demande, la justification comptable.

3 - Enregistrement

Conformément aux dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts, les parties soumettent la présente fusion au droit fixe de 500 euros prévu audit article.

4 - Participation - Construction

En application de l'article 163 de l'annexe II du Code Général des Impôts, la Société Absorbante prendra à sa charge l'obligation d'investir qui incombe aux Sociétés Absorbées à raison des salaires versés par elles depuis le 1^{er} janvier 2008.

5 - Participation des salariés

La Société Absorbante s'engage à reprendre au passif de son bilan la provision pour investissement constituée par les Sociétés Absorbées, retenue pour la fraction de son montant qui, à la date de la fusion, n'aura pas encore reçu l'emploi auquel cette provision est destinée.

VI - UTILISATION DE LA PRIME DE FUSION

Le montant total de la prime de fusion s'élève à 127.514,8

.Cette prime sera inscrite au passif du bilan de la Société Absorbante. Ce montant est donné à titre indicatif, le montant définitif tiendra compte des imputations éventuelles ci-dessous.

De convention expresse entre les parties, il est précisé qu'il sera proposé à l'assemblée générale de la Société Absorbante appelée à statuer sur la fusion :

- de prélever sur cette prime la somme de 8.577,22 pour doter la réserve légale afin de la porter au dixième du nouveau capital après fusion,
- d'autoriser le Président à imputer, s'il le juge utile, sur cette prime l'ensemble des frais, droits, impôts et honoraires occasionnés par la présente fusion.

Sur le plan fiscal, les divers prélèvements et imputations éventuellement faits sur la prime seront censés être effectués par priorité sur la partie de la prime correspondant aux réserves des Sociétés Absorbées.

VII - REMISE DE TITRES

Il sera remis à la Société Absorbante, lors de la réalisation définitive de la fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de chacune des Sociétés Absorbées ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des actions et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés par chacune des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante.

VIII - FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante, ainsi que son représentant l'y oblige.

IX - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la fusion et, en particulier, des stipulations du présent projet, les soussignés, ès qualités, élisent domicile, chacun en ce qui concerne la société qu'il représente, à son siège social sus-indiqué.

En outre, domicile est élu pour toutes oppositions au siège social de chacune des Sociétés Absorbées.

Fait à
Le 15 février 2008
En 20 exemplaires, dont
un pour chacune des parties,
un pour l'enregistrement,
deux pour le dépôt au Greffe du
Tribunal Commerce de chacune des
sociétés.

Pour 01 CONTROLE,
Jean-Pierre POLESE

Pour PERRIN CONTROLES TECHNIQUES,
Emmanuel ENRIQUEZ

Pour L.R.E.A.,
Emmanuel Enriquez

ETAT DES ANNEXES

- ANNEXE A** - POUVOIR
- ANNEXE I** - METHODE D'EVALUATION DU RAPPORT D'ECHANGE
- ANNEXE II** - BILANS AU 31 DECEMBRE 2007
- ANNEXE III et IIIbis** - ETAT DES MARQUES ET DROITS DE PROPRIETE INDUSTRIELLE
- ANNEXE IV et IVbis** - BAUX/ CONVENTIONS DE DOMICILIATION
- ANNEXE V et Vbis** - ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- ANNEXE VI et VIbis** - ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN



ANNEXE A

POUVOIR

POUVOIR

Monsieur Jean-Paul Perrin, né le 4 janvier 1950 à Rochesson (88), de nationalité française, demeurant 5 Lot. de la Roche aux Bois, 88460 Chenimenil,

Agissant en sa qualité de Président de la société **Perrin Contrôles Techniques**, société par actions simplifiée au capital de 46.000 euros ayant son siège social au 15 bis avenue de la Loge Blanche, 88000 Epinal, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Epinal sous le numéro d'identification unique 420 989 253 (ci-après "**Perrin Contrôles Techniques**"),

Connaissance prise du projet de traité de fusion entre les sociétés (1) 01 Contrôle, société par actions simplifiée au capital de 173.950 euros ayant son siège social au 152 rue des Rapettes, 01390 Tramoyes, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bourg en Bresse sous le numéro d'identification unique 335 060 307, (2) L.R.E.A, société à responsabilité limitée au capital de 30.000 euros, dont le siège social est situé 2 allée Nicéphore Niepce, 93360 Neuilly Plaisance, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro d'identification unique 410 116 529 et (3) Perrin Contrôles Techniques aux termes duquel la société 01 Contrôle absorbera par voie de fusion les sociétés L.R.E.A. et Perrin Contrôles Techniques,

Donne, par la présente, tous pouvoir à **Monsieur Emmanuel ENRIQUEZ**, avec faculté de subdélégation, de signer au nom et pour le compte de Perrin Contrôles Techniques le projet de traité de fusion entre 01 Contrôle, L.R.E.A. et Perrin Contrôles Techniques

Le tout sur la base des projets dont il a eu pleine et entière connaissance.

Le présent pouvoir est fait pour valoir à compter de ce jour jusqu'au 15 mai 2008 inclus.

Fait à

EPINAL

Le

11 Février 2008

("bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir

Jean-Paul PERRIN

Mr. Perrin

ANNEXE I

METHODE D'EVALUATION DU RAPPORT D'ECHANGE

Méthodes d'évaluation et motifs du choix du rapport d'échange des droits sociaux

Les sociétés 01 Contrôle, Perrin Contrôles Techniques et L.R.E.A. étant sous contrôle commun, l'opération est effectuée à la valeur nette comptable.

En revanche, la parité d'échange des titres est basée sur la valeur réelle de chacune des structures.

A. Principe de valorisation retenu :

Les actions des trois sociétés comprises dans le périmètre de la fusion ont fait l'objet d'une acquisition récente par la société Batisanté SA :

- La société 01 Contrôle a fait l'objet d'une acquisition aux termes d'un protocole de cession signé entre Monsieur Regis Piette et la société Batisanté SA le 2 octobre 2006,
- la société Perrin Contrôles Techniques détenue par Monsieur Jean-Paul Perrin a fait l'objet d'une acquisition par la société Batisanté SA, aux termes d'un protocole d'accord et de son avenant en date du 20 juillet 2006, et
- la société L.R.E.A a fait l'objet d'une acquisition par la société Batisanté SA aux termes d'un protocole d'accord signé le 16 mars 2007.

Depuis la date de leur acquisition, la situation de ces trois sociétés n'a pas évolué de manière significative, notamment leur chiffre d'affaires est resté stable. Il apparaît donc pertinent de retenir la valeur attribuée aux actions au moments des transactions susvisées pour déterminer la parité d'échange dans le cadre de la fusion envisagée.

B. Valorisations retenues :

1. Valorisation de 01 Contrôle : 1.450.000 euros
2. Valorisation de Perrin Contrôles Techniques : 520.332 euros
3. Valorisation de L.R.E.A. : 200.000 euros

C. Parités d'échange :

Compte tenu des valorisations retenues, 2 actions Perrin Contrôles Techniques donneront lieu à l'attribution de 5 actions de 01 Contrôle.

Ainsi, 1.250 actions nouvelles de 01 Contrôle seront émises en échange des 500 actions Perrin Contrôles Techniques apportées.

Compte tenu des valorisations retenues, 29 parts sociales de L.R.E.A. donneront lieu à l'attribution de 28 actions de 01 Contrôle.

Ainsi, 476 actions nouvelles de 01 Contrôle seront émises en échange des 500 parts sociales de L.R.E.A. apportées.

ANNEXE II

BILANS AU 31 DECEMBRE 2007

BILAN ACTIF

- En Euros -

	Durée : 12 mois			Durée : 12 mois
	31/12/2007			31/12/2006
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaire	26 704	26 704		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	27 425	26 979	447	1 194
Autres immobilisations corporelles	253 297	168 825	84 471	102 082
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 151		6 151	6 073
	313 576	222 508	91 069	109 350
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	99		99	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	281 059		281 059	312 394
Autres créances	72 143		72 143	12 118
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	128 977		128 977	183 749
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4 254		4 254	
Charges constatées d'avance (3)	3 409		3 409	1 717
	489 942		489 942	509 978
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif				
TOTAL GÉNÉRAL	803 518	222 508	581 011	619 328
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

- En Euros -

	Durée : 12 mois	
	31/12/2007	31/12/2006
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 173 950)	173 950	173 950
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	17 396	17 396
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	124 878	124 274
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	5 036	140 605
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	321 260	456 224
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	13	4 840
Emprunts et dettes financières (3)	144 474	577
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	14 274	56 739
Dettes fiscales et sociales	96 911	95 614
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 079	5 334
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
	259 751	163 104
Ecart de conversion Passif		
	581 011	619 328
TOTAL GÉNÉRAL	581 011	619 328
(1) Dont à plus d'un an (a)		163 104
(1) Dont à moins d'un an (a)	259 751	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		4 625
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMPTES DE RÉSULTAT

- En Euros -

	Durée : 12 mois			Durée : 12 mois
	31/12/2007			31/12/2006
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	817 199		817 199	813 493
Chiffre d'affaires net	817 199		817 199	813 493
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et transfert de charges			12 937	2 403
Autres produits			54	12
			830 190	815 908
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achat de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			418 703	253 808
Impôts, taxes et versements assimilés			38 180	18 252
Salaires et traitements			235 590	223 218
Charges sociales			83 442	74 863
Dotations aux amortissements et provisions :				
- Sur immobilisation : dotations aux amortissements			35 619	33 274
- Sur immobilisation : dotations aux provisions				
- Sur actif circulant : dotations aux provisions				150
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			10 555	47
			822 089	603 613
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			8 101	212 295
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participations (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			78	1 108
Reprises sur provisions et transfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			6 784	8 252
			6 862	9 360
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			4 524	6 779
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			4 524	6 779
RÉSULTAT FINANCIER			2 338	2 581
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			10 439	214 876

COMPTES DE RÉSULTAT (Suite)

- En Euros -

	Durée : 12 mois	
	31/12/2007	31/12/2006
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		4 320
Sur opérations en capital	84	1 254
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	84	5 574
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	145	1 007
Sur opérations en capital		6 315
Dotations aux amortissements et aux provisions		
	145	7 323
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 61	- 1 748
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	5 342	72 523
Total des produits	837 136	830 842
Total des charges	832 100	690 237
BÉNÉFICE OU PERTE	5 036	140 605
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entreprises liées		
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées	4 474	

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

- En Euros -

	Durée : 12 mois		Durée : 12 mois		Variation	
	31/12/2007		31/12/2006			
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	817 199	100,0	813 493	100,0	3 707	0,5
Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale (a)						
Production vendue	817 199	100,0	813 493	100,0	3 707	0,5
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	817 199	100,0	813 493	100,0	3 707	0,5
- Achats de matières premières et approv.						
- Variation de stocks						
- Sous-traitance directe	105 198	12,9	31 044	3,8	74 154	238,9
Marge brute de production (b)	712 001	87,1	782 448	96,2	- 70 447	- 9,0
Marge brute globale (a + b)	712 001	87,1	782 448	96,2	- 70 447	- 9,0
- Autres achats et charges externes	313 505	38,4	222 763	27,4	90 742	40,7
Valeur ajoutée	398 496	48,8	559 685	68,8	- 161 189	- 28,8
+ Subvention d'exploitation						
- Impôts et taxes	38 180	4,7	18 252	2,2	19 928	109,2
- Rémunérations	235 590	28,8	223 218	27,4	12 372	5,5
- Charges sociales	83 442	10,2	74 863	9,2	8 579	11,5
Excédent brut d'exploitation	41 285	5,1	243 352	29,9	- 202 067	- 83,0
+ Reprises sur amort. et provis., transfert de charges	12 937	1,6	2 403	0,3	10 534	438,4
+ Autres produits de gestion courante	54	0,0	12	0,0	41	337,9
- Dotations aux amortissements et provisions	35 619	4,4	33 424	4,1	2 195	6,6
- Autres charges de gestion courante	10 555	1,3	47	0,0	10 508	#####
Résultat d'exploitation	8 101	1,0	212 295	26,1	- 204 194	- 96,2
+ Produits financiers	6 862	0,8	9 360	1,2	- 2 497	- 26,7
- Charges financières	4 524	0,6	6 779	0,8	- 2 255	- 33,3
Résultat courant	10 439	1,3	214 876	26,4	- 204 437	- 95,1
Produits exceptionnels	84	0,0	5 574	0,7	- 5 491	- 98,5
- Charges exceptionnelles	145	0,0	7 323	0,9	- 7 177	- 98,0
Résultat exceptionnel	- 61	- 0,0	- 1 748	- 0,2	1 687	- 96,5
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices	5 342	0,7	72 523	8,9	- 67 181	- 92,6
Résultat net	5 036	0,6	140 605	17,3	- 135 569	- 96,4
<i>Plus ou moins-values sur cessions d'actif</i>	<i>84</i>		<i>- 5 061</i>		<i>5 145</i>	

DÉTAIL DU BILAN ACTIF

- En Euros -

Durée : 12 mois		Durée : 12 mois		Variation	
31/12/2007		31/12/2006		Montant	%
Net		Net			

ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires					
205000	Concess.brevets licences	26 704	26 704		
280500	Amort.logiciels	- 26 704	- 26 704		
Total					
Total immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
215000	Matériel et outillage	27 425	27 425		
281500	Amort.matériel & outillage	- 26 979	- 26 231	- 748	2,9
Total		447	1 194	- 748	- 62,6
Autres immobilisations corporelles					
218100	Instal./agenc.divers	83 732	83 732		
218200	Matériel de transport	132 231	127 502	4 729	3,7
218300	Mat.bureau & informatique	31 270	29 961	1 309	4,4
218400	Mobilier de bureau	6 063		6 063	
281810	Amort.ag.cons.diverses	- 37 562	- 29 847	- 7 714	25,8
281820	Amort. matériel de transp.	- 103 502	- 85 067	- 18 435	21,7
281830	Amort.mat.bureau&infor	- 24 831	- 24 198	- 633	2,6
281840	Amort. mobilier de bureau	- 2 931		- 2 931	
Total		84 471	102 082	- 17 611	- 17,3
Total immobilisations corporelles					
Total					
		84 918	103 277	- 18 359	- 17,8
Immobilisations financières					
Autres immobilisations financières					
275500	Depots et cautionnements	6 151	6 073	78	1,3
Total		6 151	6 073	78	1,3
Total immobilisations financières					
		6 151	6 073	78	1,3
Total actif immobilisé					
		91 069	109 350	- 18 281	- 16,7
ACTIF CIRCULANT					
Avances et acomptes versés sur commandes					
409100	Fourn. avances et acptes	99		99	
Total		99		99	

BILAN ACTIF

- En Euros -

	Durée : 12 mois			Durée : 12 mois
	31/12/2007			31/12/2006
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaire	7 544	7 139	404	1 162
Fonds commercial (1)	22 410		22 410	22 410
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	4 403	55	4 348	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	31 295	14 824	16 471	10 566
Autres immobilisations corporelles	43 840	25 336	18 504	9 865
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 090		1 090	1 090
	110 582	47 354	63 228	45 094
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	16 000		16 000	4 050
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 942		1 942	1 942
Avances et acomptes versés sur commandes	931		931	274
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	113 074		113 074	90 552
Autres créances	274 919		274 919	49 213
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				274 315
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	165 514		165 514	158 529
Charges constatées d'avance (3)	3 681		3 681	7 672
	576 061		576 061	586 547
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GÉNÉRAL	686 642	47 354	639 288	631 641
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

- En Euros -

	Durée : 12 mois 31/12/2007	Durée : 12 mois 31/12/2006
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 46 000)	46 000	46 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	4 600	4 600
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		304 750
Report à nouveau	1 477	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	26 316	41 727
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	78 393	397 077
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières (3)	355 874	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 254	246
Fournisseurs et comptes rattachés	79 989	126 637
Dettes fiscales et sociales	123 778	102 835
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 398
Autres dettes		1 448
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
	560 896	234 564
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GÉNÉRAL	639 288	631 641
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 254	234 564
(1) Dont à moins d'un an (a)	559 641	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMpte DE Résultat

- En Euros -

	Durée : 12 mois			Durée : 12 mois
	31/12/2007			31/12/2006
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	7 016		7 016	3 476
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	812 994		812 994	682 147
Chiffre d'affaires net	820 010		820 010	685 623
Production stockée			11 950	- 19 922
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation			1 670	
Reprises sur provisions et transfert de charges			15 464	9 759
Autres produits			49	2
			849 143	675 461
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			2 753	1 202
Variation de stocks				47
Achat de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			314 247	301 788
Impôts, taxes et versements assimilés			28 949	11 184
Salaires et traitements			321 295	230 953
Charges sociales			105 599	59 382
Dotations aux amortissements et provisions :				
- Sur immobilisation : dotations aux amortissements			15 287	7 505
- Sur immobilisation : dotations aux provisions				
- Sur actif circulant : dotations aux provisions				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			19 613	1
			807 744	612 061
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			41 400	63 401
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participations (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et transfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			10 683	1 747
			10 683	1 747
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			10 947	161
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			10 947	161
RÉSULTAT FINANCIER			- 264	1 586
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			41 135	64 986

COMpte DE RÉSULTAT (Suite)

- En Euros -

Durée : 12 mois	Durée : 12 mois
31/12/2007	31/12/2006
Total	Total

Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	320	1 539
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	320	1 539
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 029	1 994
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
	2 029	1 994
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 1 708	- 455
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	13 111	22 805
Total des produits	860 146	678 747
Total des charges	833 830	637 021
BÉNÉFICE OU PERTE	26 316	41 727
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entreprises liées		
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées		

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

- En Euros -

	Durée : 12 mois		Durée : 12 mois		Variation	
	31/12/2007		31/12/2006			
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	820 010	100,0	685 623	100,0	134 387	19,6
Ventes de marchandises	7 016	100,0	3 476	100,0	3 540	101,8
- Coût d'achat des marchandises vendues	2 753	39,2	1 249	35,9	1 505	120,5
Marge commerciale (a)	4 263	60,8	2 227	64,1	2 035	91,4
Production vendue	812 994	98,6	682 147	103,0	130 848	19,2
+ Production stockée ou déstockage	11 950	1,4	- 19 922	- 3,0	31 872	- 160,0
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	824 944	100,0	662 225	100,0	162 720	24,6
- Achats de matières premières et approv.						
- Variation de stocks						
- Sous-traitance directe	4 755	0,6	6 491	1,0	- 1 736	- 26,7
Marge brute de production (b)	820 189	99,4	655 734	99,0	164 455	25,1
Marge brute globale (a + b)	824 452	100,5	657 961	96,0	166 491	25,3
- Autres achats et charges externes	309 492	37,7	295 297	43,1	14 195	4,8
Valeur ajoutée	514 960	62,8	362 664	52,9	152 296	42,0
+ Subvention d'exploitation	1 670	0,2			1 670	
- Impôts et taxes	28 949	3,5	11 184	1,6	17 766	158,8
- Rémunérations	321 295	39,2	230 953	33,7	90 343	39,1
- Charges sociales	105 599	12,9	59 382	8,7	46 217	77,8
Excédent brut d'exploitation	60 787	7,4	61 146	8,9	- 359	- 0,6
+ Reprises sur amort. et provis., transfert de charges	15 464	1,9	9 759	1,4	5 705	58,5
+ Autres produits de gestion courante	49	0,0	2	0,0	48	2 907,3
- Dotations aux amortissements et provisions	15 287	1,9	7 505	1,1	7 782	103,7
- Autres charges de gestion courante	19 613	2,4	1	0,0	19 612	#####
Résultat d'exploitation	41 400	5,0	63 401	9,2	- 22 001	- 34,7
+ Produits financiers	10 683	1,3	1 747	0,3	8 936	511,5
- Charges financières	10 947	1,3	161	0,0	10 786	6 680,9
Résultat courant	41 135	5,0	64 986	9,5	- 23 851	- 36,7
Produits exceptionnels	320	0,0	1 539	0,2	- 1 219	- 79,2
- Charges exceptionnelles	2 029	0,2	1 994	0,3	35	1,7
Résultat exceptionnel	- 1 708	- 0,2	- 455	- 0,1	- 1 254	275,7
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices	13 111	1,6	22 805	3,3	- 9 694	- 42,5
Résultat net	26 316	3,2	41 727	6,1	- 15 411	- 36,9
<i>Plus ou moins-values sur cessions d'actif</i>						

BILAN ACTIF

- En Euros -

	Durée : 12 mois			Durée : 12 mois
	31/12/2007			31/12/2006
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaire	10 200	10 200		1 302
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	109 822	92 663	17 160	7 238
Autres immobilisations corporelles	45 946	45 508	439	5 010
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	900		900	1 433
	166 869	148 371	18 498	14 982
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	80 499		80 499	43 500
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	353 119	4 995	348 124	302 086
Autres créances	38 793		38 793	41 739
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	9 383		9 383	6 003
Charges constatées d'avance (3)	1 236		1 236	4 932
	483 029	4 995	478 034	398 260
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif				
TOTAL GÉNÉRAL	649 898	153 366	496 532	413 242
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF*- En Euros -*

	Durée : 12 mois	
	31/12/2007	31/12/2006
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 30 000)	30 000	30 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	2 110	2 110
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	10 353	10 353
Report à nouveau	37 261	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	55 180	37 261
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	134 904	79 724
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	6 715	30 371
Emprunts et dettes financières (3)	41 608	820
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	182 364	192 678
Dettes fiscales et sociales	130 178	109 649
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	762	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
	361 628	333 518
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GÉNÉRAL	496 532	413 242
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	361 628	333 518
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	6 580	29 909
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMPTES DE RÉSULTAT

- En Euros -

	Durée : 12 mois			Durée : 12 mois
	31/12/2007			31/12/2006
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	531 214		531 214	585 110
Chiffre d'affaires net	531 214		531 214	585 110
Production stockée			10 084	23 100
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation				2 509
Reprises sur provisions et transfert de charges			11 210	439
Autres produits			78	586
			552 585	611 743
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achat de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			214 362	336 554
Impôts, taxes et versements assimilés			17 433	17 419
Salaires et traitements			147 249	127 876
Charges sociales			57 976	59 699
Dotations aux amortissements et provisions :				
- Sur immobilisation : dotations aux amortissements			13 996	17 532
- Sur immobilisation : dotations aux provisions				
- Sur actif circulant : dotations aux provisions			4 995	1 220
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			9 109	596
			465 120	560 894
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			87 465	50 849
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participations (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et transfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			2 828	3 495
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			2 828	3 495
RÉSULTAT FINANCIER			- 2 828	- 3 495
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			84 637	47 354

COMPTE DE RÉSULTAT (Suite)

- En Euros -

	Durée : 12 mois	Durée : 12 mois
	31/12/2007	31/12/2006
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	45	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
	45	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 45	
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	29 412	10 093
Total des produits	552 585	611 743
Total des charges	497 405	574 482
BÉNÉFICE OU PERTE	55 180	37 261
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entreprises liées		
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées		

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

- En Euros -	Durée : 12 mois		Durée : 12 mois		Variation	
	31/12/2007		31/12/2006			
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	531 214	100,0	585 110	100,0	- 53 896	- 9,2
Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale (a)						
Production vendue	531 214	98,1	585 110	96,2	- 53 896	- 9,2
+ Production stockée ou déstockage	10 084	1,9	23 100	3,8	- 13 016	- 56,3
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	541 298	100,0	608 210	100,0	- 66 912	- 11,0
- Achats de matières premières et approv.						
- Variation de stocks						
- Sous-traitance directe	118 573	21,9	206 647	34,0	- 88 074	- 42,6
Marge brute de production (b)	422 724	78,1	401 563	66,0	21 162	5,3
Marge brute globale (a + b)	422 724	79,6	401 563	68,6	21 162	5,3
- Autres achats et charges externes	95 788	18,0	129 907	22,2	- 34 118	- 26,3
Valeur ajoutée	326 936	61,5	271 656	46,4	55 280	20,3
+ Subvention d'exploitation			2 509	0,4	- 2 509	- 100,0
- Impôts et taxes	17 433	3,3	17 419	3,0	14	0,1
- Rémunérations	147 249	27,7	127 876	21,9	19 373	15,2
- Charges sociales	57 976	10,9	59 699	10,2	- 1 723	- 2,9
Excédent brut d'exploitation	104 278	19,6	69 171	11,8	35 107	50,8
+ Reprises sur amort. et provis., transfert de charges	11 210	2,1	439	0,1	10 771	2 455,8
+ Autres produits de gestion courante	78	0,0	586	0,1	- 508	- 86,7
- Dotations aux amortissements et provisions	18 991	3,6	18 752	3,2	240	1,3
- Autres charges de gestion courante	9 109	1,7	596	0,1	8 513	1 429,5
Résultat d'exploitation	87 465	16,5	50 849	8,7	36 617	72,0
+ Produits financiers						
- Charges financières	2 828	0,5	3 495	0,6	- 666	- 19,1
Résultat courant	84 637	15,9	47 354	8,1	37 283	78,7
Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles	45	0,0			45	
Résultat exceptionnel	- 45	- 0,0			- 45	
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices	29 412	5,5	10 093	1,7	19 319	191,4
Résultat net	55 180	10,4	37 261	6,4	17 919	48,1
<i>Plus ou moins-values sur cessions d'actif</i>						

ANNEXE III

**ETAT DES MARQUES ET DROITS DE PROPRIETE INDUSTRIELLE DE PERRIN CONTROLES
TECHNIQUES**

NEANT

ANNEXE III Bis

ETAT DES MARQUES ET DROITS DE PROPRIETE INDUSTRIELLE DE L.R.E.A.

NEANT

ANNEXE IV

BAUX/ CONVENTIONS DE DOMICILIATION DE PERRIN CONTROLES TECHNIQUES

- Bail professionnel entre la SCI la Résidence et Monsieur Jean-Paul Perrin en date du 1^{er} octobre 1994 portant sur des locaux situés 15 bis avenue de la Loge Blanche, 88000 Epinal ;

- Bail professionnel entre Madame Bernard Thibaud et la société Perrin Contrôles Techniques en date du 16 octobre 2006 portant sur des locaux situés 3 rue de la Poterie, 50700 Valognes.

ANNEXE IVbis

BAUX/ CONVENTIONS DE DOMICILIATION DE L.R.E.A.

- **Contrat de sous location entre la société SA DEP et L.R.E.A. en date du 15 novembre 2007 portant sur des locaux situés 2 allée Nicéphore Niepce, 93360 Neuilly Plaisance.**

ANNEXE V

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE PERRIN CONTROLES TECHNIQUES

SAS PERRIN CONTROLES TECHNIQUES									
DENOMINATION	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	MODE	Diage	Amortiss. A. légers	Amortiss. de l'exercice	Amortiss. et males	Valeur Residuelle	
213500 Inst. Asept. Constr.	16/11/67	4 403,78	L	1A,00	3,06	55,04	55,82	4 348,24	
Total		4 403,28			0,00	55,04	55,84	4 348,24	
2154800 Matériel Industriel									
1 Distalair	01/03/83	709,71	L	25,00	677,17	11,54	789,71	0,00	
1 Inspecteur Lyon	01/06/82	2 303,00	L	75,00	2 027,58	267,32	2 305,68	0,00	
1 Kit Inspecteur	02/01/84	1 900,00	L	75,00	1 422,46	477,23	1 899,71	0,29	
1 Isolamètre/testeur	01/09/84	248,00	L	33,33	1 125,89	321,91	1 448,98	0,33	
1 Contrôleur install	01/09/84	888,00	L	33,33	624,36	195,64	880,33	0,99	
1 Kit Inspecteur Comp V2	01/05/85	2 095,86	L	25,00	858,35	523,75	1 282,11	712,39	
1 Testo Mallette Instr. Mes	02/10/85	1 975,86	L	25,00	605,08	493,95	1 099,93	876,77	
1 Testo Instr. Mesur. Elect	02/10/85	769,05	L	25,00	232,22	199,82	422,23	337,82	
1 Appareillage Contrôle	19/04/86	1 390,00	L	25,00	202,87	397,53	626,40	935,71	
1 Kit Inspecteur	27/07/86	1 655,00	L	25,00	298,32	462,75	657,13	1 022,87	
4 Mesureurs de terre	20/09/86	1 965,00	L	25,00	139,90	499,60	638,99	3 357,01	
1 Banc vé. Lical. Electric	24/11/86	1 311,00	L	25,00	33,68	377,75	361,43	949,37	
2 Kit Inspecteur Complet	05/01/87	3 710,00	L	75,00	6,06	917,19	917,19	2 792,81	
2 Mesureur de Terre	05/01/87	998,00	L	75,00	6,06	246,73	246,73	751,27	
1 Analyseur Testo 330-ILL	16/01/87	2 835,00	L	75,00	0,06	651,34	691,24	2 143,61	
1 Appareil mesure Ajustifunct	04/05/87	1 713,00	L	25,00	3,06	261,93	281,93	431,07	
1 Distalair	19/06/87	832,37	L	25,00	9,06	160,11	108,32	784,05	
1 Kit Inspecteur Comp V2	19/10/87	1 855,60	L	25,00	9,06	92,75	92,75	1 702,23	
1 Mesureur de Terre	25/10/87	536,00	L	25,00	9,06	26,80	20,86	539,26	
							0,00	0,00	
							0,00	0,00	
							0,00	0,00	
							0,00	0,00	
							0,00	0,00	
TOTAL		31 294,88	1		8 268,34	555,36	14 873,70	16 471,18	

52

DENOMINATION	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	MODE Liné/Degr	Durée	Amortis.		Amortis. cumulés	Valeur Résiduelle
					Antérieurs	de l'exercice		
2181000 Installation Aménagement Divers								
Installat° Climatiseur	1/08/04	2 726,15	L	20,00	1305,52	545,23	1 850,75	875,40
							0,00	0,00
							0,00	0,00
							0,00	0,00
							0,00	0,00
							0,00	0,00
							0,00	0,00
							0,00	0,00
							0,00	0,00
							0,00	0,00
							0,00	0,00
							0,00	0,00
							0,00	0,00
TOTAL		2 726,15			1305,52	545,23	1 850,75	875,40
2182000 Matériel de Transport								
1 Equipt GPS Renault	01/10/02	1 100,00	L	25,00	1 100,00		1 100,00	0,00
1 GPS TOM TOM GO 300	01/09/05	439,27	L	100,00	439,27		439,27	0,00
1 GPS TOM TOM ONE	01/12/05	313,60	L	100,00	313,60		313,60	0,00
2 GPS TOM TOM ONE	03/05/06	548,60	L	100,00	362,68	185,92	548,60	0,00
							0,00	0,00
							0,00	0,00
							0,00	0,00
							0,00	0,00
							0,00	0,00
							0,00	0,00
							0,00	0,00
							0,00	0,00
							0,00	0,00
							0,00	0,00
							0,00	0,00
							0,00	0,00
							0,00	0,00
							0,00	0,00
TOTAL		2 401,47			2 215,55	185,92	2 401,47	0,00

ANNEXE V bis

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE L.R.E.A.

30/09/2007

EDITION DETAILLEE DU TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (DGI 2054)
Exercice du 01/01/2007 au 31/12/2007

L.R.E.A.
Page: 2
Edition en euros

IMMOBILISATIONS	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	Valeur brute Immob debut exo	Acquisitions	Cessions & H.S.	Valeur brute immobil fin exo
000001 3 OBTURATEURS ORJB 90-150	30/04/97		697,45			697,45
000002 1 OBTURATEUR ORJT 200-300	20/09/97		1129,26			1129,26
000003 1 OBTURATEUR OAT 200-500	24/11/97		1364,42			1364,42
000004 COMPRESSEUR ESSENCE	04/06/98		1158,61			1158,61
000006 MAT. LOCALIS. FUITES	23/12/98		7215,87			7215,87
000007 2 OBTURATEURS 500/800	28/12/98		4251,80			4251,80
000008 OBTURATEUR 130/80 BY PASS	19/05/99		1689,14			1689,14
000009 OBTURATEUR 130/80	19/05/99		2237,95			2237,95
000011 3 OBTURATEURS AGUEDUC	31/03/00		966,53			966,53
000012 OBTURATEUR DILATABLE	17/04/00		573,21			573,21
000013 ADS DETECTEUR DE GAZ	19/07/00		937,56			937,56
000016 OBTURATEUR TRELLEBORG	31/08/00		1094,81			1094,81
000017 OBTURATEUR TRELLEBORG	31/08/00		1094,81			1094,81
000020 MICRO PDG 1000 CETE	22/11/00		1354,20			1354,20
000023 MINI CAMERA	31/12/00		3048,98			3048,98
000024 SOCRAT	31/12/00		7012,65			7012,65
000027 OBTURATEUR 1000	31/12/00		304,90			304,90
000028 VALISE HV 60 + MAGNETO	23/02/01		3795,98			3795,98
000029 OBTURATEUR OAS 141/205	20/07/01		429,60			429,60
000030 OBTURATEUR OAST 141/205	20/07/01		812,25			812,25
000034 PDG 1000	15/02/02		36190,00			36190,00
000036 OBTURATEUR 200/400	10/09/02		967,00			967,00
000040 COMPRESSEUR EXPERT SEMAC	26/02/03		4150,00			4150,00
000041 OBT MUST GUM MUSTHANE	09/04/03		1280,10			1280,10
000042 OBT MUST GUM PAROI MUSTHA	09/04/03		1943,95			1943,95
000043 OBT MUSTSTOP MUSTHANE	18/04/03		625,00			625,00
000044 OBT MUSTSTOP PAROI MUSTHA	19/04/03		1118,00			1118,00

3

30/09/2007

EDITION DETAILLEE DU TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (DGI 2054)
Exercice du 01/01/2007 au 31/12/2007

L.R.E.A.
Page: 3
Edition en euros

IMMOBILISATIONS	Valeur brute immob debut exo	AUGMENTATIONS Acquisitions	DIMINUTIONS Cessions & H.S.	Valeur brute immobil fin exo
000047 LOCALISAT CONDUITES HYDRO	2265,00			2265,00
000048 OBTURATEUR OAST 150/300	743,21			743,21
000058 OBTURATEUR ORSTR 300	542,00			542,00
000059 OBTURATEUR ORSTR 560/650	1941,50			1941,50
000061 ENREGISTEUR VIDEO PORTATI		1230,00		1230,00
000062 EQUIP TV MINI HYDROVIDEO		13040,00		13040,00
000063 GROUPE ELECTROGENE ESSENC		3775,00		3775,00
TOTAL 281540	92935,74	18045,00	1158,61	109822,13
TOTAL 2300	92935,74	18045,00	1158,61	109822,13

30/09/2007

EDITION DETAILLEE DU TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (DGI 2054)
Exercice du 01/01/2007 au 31/12/2007

L.R.E.A.
Page: 4
Edition en euros

IMMOBILISATIONS	! Valeur brute ! ! immob debut exo !	AUGMENTATIONS ! Acquisitions !	DIMINUTIONS ! Cessions & H.S. !	Valeur brute ! immobil Fin exo !
!000026 PEUGEOT 206	!31/12/00! 3506,33	!	!	3506,33
!000035 PEUGEOT 406	!17/06/02! 16465,00	!	!	16465,00
!000050 BOXER + SYST VIDEO	!19/12/03! 6462,16	!	!	6462,16
!000056 PARTNER PEUGEOT	!18/02/05! 10055,61	!	!	10055,61
!000057 EXPERT PEUGEOT	!02/03/05! 137,29	!	!	137,29
TOTAL 281820	!	!	!	36626,39
TOTAL 2420	!	!	!	36626,39

30/09/2007

EDITION DETAILLEE DU TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (DGI 2054)
Exercice du 01/01/2007 au 31/12/2007

L.R.E.A.
Page: 5
Edition en euros

IMMOBILISATIONS	Valeur brute : immob debut exo	AUGMENTATIONS : Acquisitions	DIMINUTIONS : Cessions & H.S.	Valeur brute : immobil fin exo
!000015 JP SERV IMPRIM HP VECTRA !03/08/00!	754,62			754,62
!000021 XEROX IMPRIMANTE DP 850 !08/12/00!	3994,16		3994,16	
!000032 OLYMPUS NUMERIQUE FNAC !30/01/02!	526,44			526,44
!000033 PC WELCOM PC !06/02/02!	1332,78			1332,78
!000045 PC IMB NETVISTA !05/05/03!	750,00			750,00
!000046 PC COMPAQ EVD !05/05/03!	1160,00			1160,00
!000049 CAMESCOPE SONY !08/04/03!	1068,00			1068,00
!000051 PC HP COMPAQ JP SERV !14/09/04!	950,00		950,00	
!000052 PORTABLE TOSHIBA PDG1000 !15/09/04!	590,00			590,00
!000053 PORTABLE HP OMNIBOOK !12/10/04!	1090,00			1090,00
!000054 XEROX IMPRIMANTE PHASER !30/08/04!	2048,00			2048,00
TOTAL 281830	14264,00		4944,16	9319,84
TOTAL 2430	14264,00		4344,16	9319,84
TOTAL GENE	154026,44		18045,00	165968,67

ANNEXE VI

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN DE PERRIN CONTROLES TECHNIQUES

NEANT